



Politique sur les rapports historiques annuels

Titre de la Politique	Politique sur les Rapports historiques annuels
Sous-comité responsable	Planification stratégique
Date d'approbation	24 mars 2020
Date de la prochaine révision	Mars 2022

Table des matières

Énoncé de Politique	2
Définitions	2
Application	2
Langues	3
Références	3
Communication	3
Approbation et révision	4

Cette politique a été préparée par Water Polo Canada et s'applique à Water Polo Canada, à ses membres, aux organisations affiliées et aux inscrits. Ce document ne peut être modifié sans consultation et approbation de Water Polo Canada.

Énoncé de politique

WPC tient à préserver tous les renseignements au sujet de son personnel, de son fonctionnement et de ses autres activités qui ont une valeur historique. WPC publiera donc un rapport historique annuel à l'intention de ses membres à l'Assemblée générale annuelle (AGA) de l'organisation. Ces rapports seront sauvegardés indéfiniment au bureau de WPC et accessibles à toute personne intéressée.

Définitions

- « Activité » désigne toutes les activités et / ou activités de WPC;
- « AGA » désigne l'Assemblée Générale Annuelle
- « Conseil » désigne le Conseil d'administration de Water Polo Canada
- « Date d'approbation » signifie comme indiqué à la page 1 de la politique;
- « D.G » signifie Directeur Général;
- « incluant » signifie y compris mais sans s'y limiter;
- « Politique » désigne la politique sur le rapport historique annuel;
- « Répondant » désigne un participant qui est soupçonné d'être impliqué dans des mauvais traitements et d'avoir ainsi enfreint le CCUMS;
- « CCUMS » désigne Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport
- « WPC » désigne Water Polo Canada

Application

Cette politique s'applique à toutes les informations concernant Water Polo Canada («WPC») qui ont une valeur historique. Le RHA couvrira la période du 1er avril au 31 mars de chaque année et devra être soumis à l'AGA ou avant le 30 juin, selon la première éventualité.

Il incombe au directeur général, avec l'aide du comité de planification stratégique, au besoin, de s'assurer que le RHA est préparé annuellement en temps opportun.

Contenu

Le RHA comprendra six parties principales :

- a. Narration. Cette partie du rapport peut suivre un plan chronologique ou par sujet et doit porter sur les 12 mois précédents au 31 mars. On devrait y trouver une description des événements majeurs (relocalisation des bureaux / centres d'entraînement, tournois canadiens sanctionnés, tournois internationaux organisés au Canada, Sommets, conférences, camps d'entraînement, AGA, galas, remise de prix, intronisations, etc.).
- b. Annexe A. Rouages de WPC. Cette annexe doit comprendre une liste des membres du CA de WPC, une liste des membres du personnel (incluant les stagiaires et employés ou étudiants temporaires), une liste des athlètes et autres membres de l'équipe nationale sénior et des équipes nationales de groupe d'âge. Cette liste alphabétique de noms

reflétera la composition au 1^{er} avril de l'année d'exercice et mentionnera le poste de chaque personne et le moment de son entrée en fonction et de son départ. Des organigrammes du personnel, de l'équipe nationale (incluant le club professionnel ou l'école actuelle) et des organigrammes des comités du CA en feront aussi partie.

- c. Annexe B. Mesures disciplinaires. Cette annexe regroupera toutes les mesures disciplinaires imposées par WPC au cours de l'année d'exercice, y compris qui a enfreint le CCUMS et quels répondants ne sont pas éligibles à la pratique du sport.
- d. Annexe C. Statistiques. Cette annexe dressera une liste des données statistiques pertinentes colligées par WPC. Voici les données statistiques minimales qu'on y trouvera :
 1. Nombre d'athlètes/entraîneurs/arbitres répartis par catégories
 2. Nombre de nouveaux athlètes/entraîneurs/arbitres et répartition dans ces catégories
 3. Performance de notre équipe nationale sénior et de nos équipes nationales par groupe d'âge aux tournois internationaux
 4. Rapport annuel de la Ligue des championnats canadiens.
- e. Annexe D. Rapport financier. Cette annexe contiendra un résumé de l'état des finances de WPC. On y trouvera les revenus bruts totaux, les dépenses totales (y compris toute dépense extraordinaire), le changement net de la réserve financière et le montant total de la réserve à la fin de l'année d'exercice.
- f. Annexe E. Nouvelles de WPC. Cette annexe comprendra tous les communiqués de presse de WPC et fera état de toutes les publications dans les médias qui ont mentionné WPC, ses fédérations ou clubs membres ou ses athlètes.
- g. Toute autre annexe jugée pertinente.

Langues

Le RHA sera présenté dans les deux langues officielles du Canada. Tout renseignement contenu dans ce rapport doit pouvoir faire l'objet d'une publication au grand public.

Références

Aucune.

Communication

WPC produira un rapport historique annuel («RHA») qui sera remis à ses membres lors de l'assemblée générale annuelle («AGA»), conservé indéfiniment chez WPC et accessible à toute personne intéressée par son contenu.

Approbation et révision

La politique sur le RHA a été approuvée le 23 mars 2020. Cette version a été mise à jour par rapport à la version précédente (24 mars 2020) pour se conformer à le CCUMS.

La politique sur le RHA sera revue tous les deux ans par le Comité de planification stratégique.